

EVALUATION D'INCIDENCES AU TITRE NATURA 2000

1 – Contraintes environnementales

Le site même du projet n'est concerné par aucune zone de protection de type Natura 2000.

Directive Habitat et Charte Natura 2000

Le périmètre de la zone Natura 2000 la plus proche se trouve à environ 1,3 km au sud et 2,2 km à l'est : la Forêt de Tronçais, FR8301021 – Directive Habitat.

Les informations suivantes sont tirées du DOCOB (Document d'Objectif) datant de décembre 2013 et du Formulaire Standard de Données.

La totalité de ce site Natura 2000 s'étend sur une superficie d'environ 1 300 ha, en plusieurs sites.

- ✓ Le site le plus proche, environ 1,3 km au sud, est un site ponctuel qui abrite un gîte à chauve-souris.
- ✓ Le second site, environ 2,2 km à l'est, correspond à l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais (88,6 ha).

Il est constitué **principalement de boisements** de chêne à dominante de chêne sessile riche en vieilles futaies où se rencontre les influences océaniques et médio européennes. On note la présence d'espèces à protection nationale et régionale, dont **principalement des chauves-souris** (forte population constatée avec 3600 individus en reproduction et 500 en hivernage, site d'intérêt national en Auvergne).

Certains habitats présentent un réel intérêt patrimonial, dont notamment les complexes de végétation de bordure d'étang qui sont très diversifiés. Ils constituent une mosaïque d'habitats élémentaires qui abritent l'essentiel des espèces végétales protégées et qui contribuent très fortement à la biodiversité totale du massif.

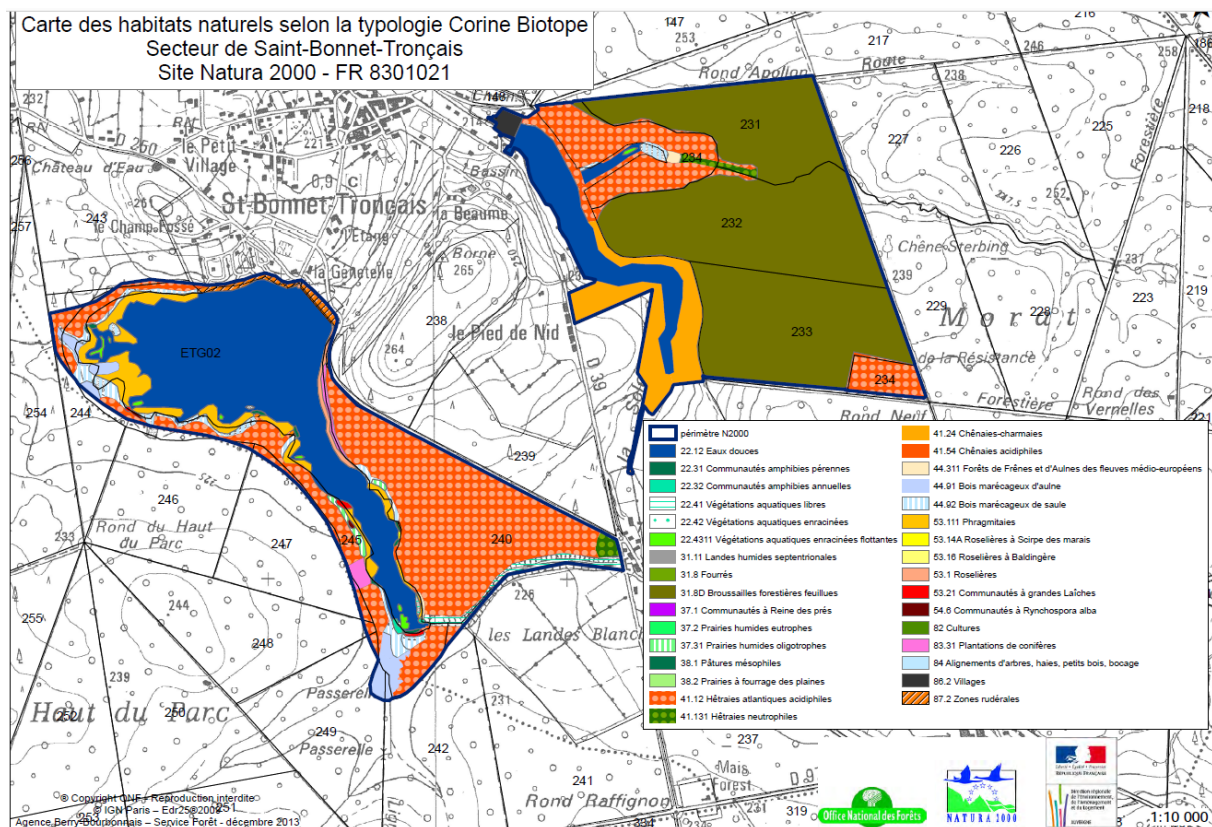
Les enjeux de conservation y sont donc importants, d'autant plus que ces milieux font l'objet d'une pression touristique forte et croissante.

L'état de conservation de la plupart de ces habitats ne pose pas de problème majeur. Il faut souligner que comparativement aux autres milieux exploités par l'homme pour satisfaire à ses besoins, économiques, sociaux, culturels, la plupart des forêts sont gérées de façon plutôt extensive. En effet l'âge d'exploitabilité est sans commune mesure avec toute autre activité humaine, et la gestion n'a recours à aucun intrant : fertilisants, phytocides...

La vulnérabilité est donc faible. Les enjeux sont principalement liés à la destruction de leurs habitats (activité humaine, urbanisation, modification des pratiques culturelles).

Le projet est situé dans une parcelle **déjà aménagée en camping**, dans un contexte boisé mais également dans le prolongement d'un vaste alignement de prairies qui pénètrent profondément dans la forêt.

Les principaux éléments floristiques présents sur le site sont des arbres de haut jet et des arbustes d'ornement. Le projet ne prévoit aucune coupe d'arbres. Il n'y aura aucune destruction, ni altération des habitats favorable au développement des chauves-souris (boisements, haies bocagères).



Les principaux facteurs agissant défavorablement sur l'état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont :

- ✓ Pour les gîtes à chiroptères :
 - risque de disparition des individus situés dans les tunnels de vidanges de l'Etang de Morat,
 - incertitude sur le devenir du bâtiment où se trouve le reste de la colonie.
 - risque d'abandon des gîtes si obturation des tunnels et effondrement des ouvrages,
- ✓ Pour le territoire de chasse :
 - risque de régression (voire destruction selon les cas) de la colonie si plantation homogène engendrant une diminution de la biomasse d'insectes ou si perte de fonctionnalité/fractionnement des peuplements structurant les population (coupes à blanc).

L'enjeu écologique est lié au maintien de la diversité biologique et à la fréquentation humaine aux abords des étangs, qui génère un impact sur les peuplements végétaux des berges.

Le projet s'inscrit dans une logique de préservation et de valorisation du site existant. La topographie naturelle est conservée et la végétation existante, notamment les arbres présents sur les parcelles, est maintenue autant que possible.

L'implantation des lots permet de limiter les abattages. Des corridors végétalisés sont créés afin d'assurer la continuité écologique et de favoriser le déplacement de la faune.

Par ailleurs, des espaces aujourd'hui peu exploités sont transformés en espaces naturels entretenus, constituant de véritables zones de biodiversité intégrées au projet.

Le projet se trouve suffisamment à l'écart de ce site pour ne pas avoir d'incidence notable sur les habitats prioritaires.

Le site est déjà exploité en camping depuis plus de 30 ans. Le projet ne prévoit pas d'extension de son emprise. Les arbres, favorables à la présence des chiroptères, seront préservés.

Ainsi, il n'y aura donc pas d'incidences notables sur les espèces prioritaires.

Natura 2000

1:60 000

Périmètre projet d'aménagement

4.3 Km

2.2 Km

1.3 Km

FR8301021
Forêt de Tronçais

FORÊT DOMANIALE DE TRONÇAIS

Commune de Meauville-Vitray

0 0,5 1 1,5 2 km

INTERFACE ENVIRONNEMENT

1:60 000

Périmètre projet d'aménagement

FR8301021
Forêt de Tronçais

2.2 Km

4.3 Km

1.3

This aerial photograph shows a rural landscape. A road, labeled 'Rue de la Forêt', runs diagonally across the frame. To the left of the road is a large, open field. To the right, there are several smaller fields and some buildings. The terrain appears to be a mix of agricultural land and natural vegetation.

0 0,5 1 1,5 2 km



2 – Intérêt des Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique ou Floristique)

Le projet se situe inclus dans les deux zones d'inventaires suivantes :

- Z.N.I.E.F.F. de type 1 Massif forestier de Tronçais (identifiant : 830000169), d'environ 12 744 ha.
- Z.N.I.E.F.F. de type 2 Forêt de Tronçais (identifiant : 830007445), d'environ 19 605 ha.

Ces deux zones sont à mettre en relation avec les zones Natura 2000 précédentes qu'elles englobent.

Les Z.N.I.E.F.F. de type I sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique, elles abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.

Elles correspondent au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables dans les vingt-deux régions métropolitaines ainsi que dans les départements d'outre-mer.

Ces inventaires naturalistes sont validés scientifiquement dans chaque région par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel, puis nationalement par le Muséum national d'histoire naturelle.

Les Z.N.I.E.F.F. de type II sont de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes. Leurs délimitations s'appuient en priorité sur leurs rôles fonctionnels.

Le projet est inclus dans ces deux zones mais il concerne des parcelles déjà aménagées en camping. Il ne sera donc pas de nature à générer des nuisances particulières sur leurs habitats et leurs espèces.

